

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Séance du 06 février 2024 ;

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;

DETOURNAY Daniel., ROBETTE Benjamin, LESEULTRE Yasmine, HURBAIN Clara, Echevins ;

HOUZE M., HILALI N., DELCROIX M., URBAIN M., LEGRAIN P., VICO A., GERARD P., SCHIETSE F., VINCKIER P., WACQUIER M-P, CHEVALIS A., DESEVEAUX C., LECLERCQ R., BUSEYNE S.,
Conseillers

et N. BAUDUIN, Directrice générale.

OBJET : Plateforme locale de rénovation énergétique WAP'ISOL - Adhésion convention IPALLE 2024-2027

Le Conseil Communal, siégeant en place publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et des modifications ultérieures ;

Vu la Convention des Maires pour l'Energie et le Climat par laquelle les Bourgmestres s'engagent à réduire les émissions de CO₂ (et éventuellement d'autres gaz à effet de serre) de 40% à l'horizon 2030 (par rapport à 2006) sur le territoire de leur commune, grâce notamment à une meilleure efficacité énergétique et à un recours accru a des sources d'énergie renouvelables ; à renforcer la résilience en s'adaptant aux incidences du changement climatique ; à partager leur vision, résultats, expérience et savoir-faire avec leurs homologues des autorités locales et régionales dans l'UE et au-delà, grâce à une coopération directe et à des échanges entre pairs, notamment dans le cadre du Pacte mondial des maires ;

Vu la décision du conseil communal du 18 mars 2013 d'adhérer à la convention des maires- objectif 2030 — réduction de 40% des émissions de CO₂.

Vu la déclaration de politique régionale 2019-2024 fixant comme objectif que chaque commune wallonne, seule ou en groupe, participe à la convention des maires et mette en œuvre les mesures prévues par leur plan d'action énergie-climat qui s'intègre dans la stratégie wallonne ;

Vu la déclaration de politique communale 2018-2024

Vu le Plan Stratégique Transversal approuvé par le conseil communal du 07 juin 2022 et notamment l'objectif 7 Transition Ecologique- " Être une commune qui répond aux enjeux climatiques et environnementaux- Réduire les émissions de CO₂ de l'entité;

Vu l'appel à projet pour les plateformes locales de rénovation énergétique ;

Vu notre décision en date du 08 septembre 2021 décidant d'adhérer au projet supra communal POLLEC 2021 d'Ipalle pour le préfinancement d'audits logements ;

Considérant la décision du Collège communal prise le 13/09/2021 de participer au projet d'Ipalle pour le financement d'audits logements et l'accompagnement des citoyens à la rénovation énergétique de leur habitation selon les modalités décrites dans courrier du 08 septembre 2021, reçu le 13 septembre 2021 et non selon les modalités reprises dans notre décision du 08 septembre 2021 ;

Considérant les chiffres communiqués par Ipalle sur les statistiques Wap'Isol 2022-2023 sur la Commune de Brunehaut dans le courrier reçu le 11 janvier 2024 ;

Vu la convention d'adhésion à la plateforme de rénovation énergétique Wap'Isol pour la période 2024-2027 reçue le 11 Janvier 2024 (en annexe 1) qui a pour but de poursuivre la démarche de soutien aux citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement;

Considérant dès lors qu'il convient au conseil communal de se positionner sur cette proposition de convention et sur les propositions du collège communal ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

à Voix POUR

..... Voix CONTRE

..... Abstentions

Article 1 :

D'approuver la convention fournie par Ipalle dans le but de faire adhérer la Commune à la plateforme locale de rénovation énergétique "WAP'ISOL" 2024-2027 ;

Article 2 :

De prendre en charge le forfait à charge du citoyen pour l'audit logement financé par Wap'Isol pour les catégories R1, R2, R3 pour une enveloppe maximale annuelle de 10.000 € TVAC qui sera facturée en début d'exercice en une fois, imputé sur le droit de tirage de la commune ;

Article 3 :

De charger le collège communal de signer la convention avec les choix décidés en séance par le conseil communal ;

Article 4 :

De communiquer cette convention à l'Intercommunale IPALLE pour redémarrage de la plateforme de rénovation énergétique WAP'ISOL pour la période 2024-2027 ;

EN SEANCE A BRUNEHAUT, LE 06 février 2024

Par le Conseil communal ,

La Directrice générale,
(s) N.BAUDUIN.

Le Président,
(s)P.WACQUIER

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,
N.BAUDUIN.

Le Bourgmestre
P.WACQUIER